

6. Plans de mise en œuvre

Décision : SC-8/8 : Plans de mise en œuvre

Contexte :

Dans la décision SC-8/8, la Conférence des Parties a, entre autres, pris note des directives actualisées et/ou des nouvelles directives concernant l'élaboration, l'examen et la mise à jour des plans nationaux de mise en œuvre, telles qu'elles sont énumérées au paragraphe 4 de la décision SC-8/8, et invité les Parties à présenter des observations sur ces documents et sur leur expérience de l'utilisation de ces derniers ainsi que sur les moyens d'en améliorer l'utilité.

Suite donnée :

Demandes d'informations	Répondants	Méthodes de communication des informations	Dates limites de communication des informations
<p>Les Parties et autres intéressés sont invités à présenter au Secrétariat des observations sur les directives suivantes¹ :</p> <p>(a) Directives sur l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm (janvier 2017) ;</p> <p>(b) Directives sur l'établissement des inventaires du SPFO et des produits chimiques apparentés inscrits dans le cadre de la Convention de Stockholm (janvier 2017) ;</p> <p>(c) Directives sur l'établissement des inventaires des polybromodiphényléthers inscrits dans le cadre de la Convention de Stockholm (janvier 2017) ;</p> <p>(d) Directives sur l'évaluation socioéconomique pour l'élaboration et l'application des plans nationaux de mise en œuvre dans le cadre de la Convention de Stockholm (mars 2017) ;</p> <p>(e) Directives sur le calcul des coûts des plans d'action pour certains POP particuliers (mars 2017) ;</p> <p>(f) Directives sur la réglementation des importations et des exportations de POP (avril 2017) ;</p> <p>(g) Directives sur l'étiquetage des produits ou articles contenant des POP – considérations initiales (mars 2017) ;</p> <p>(h) Directives sur l'échantillonnage, la détection et l'analyse des polluants organiques persistants contenus dans les produits et articles (mars 2017) ;</p> <p>(i) Directives sur l'établissement des inventaires de l'hexabromocyclododécane (mars 2017) ;</p> <p>(j) Projet de directives sur l'établissement des inventaires de l'hexachlorobutadiène ;²</p> <p>(k) Projet de directives sur l'établissement des inventaires des polychloronaphtalènes ;³</p> <p>(l) Projet de directives sur l'établissement des inventaires du pentachlorophénol et de ses sels et esters et sur l'identification de solutions de remplacement en vue de l'élimination progressive de ces substances chimiques.⁴</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres intéressés 	<p>Veillez communiquer les informations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.</p>	<p>30 juin 2018</p>

Point de contact :

M. Suman Sharma (E-mail : suman.sharma@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 82 10, Fax : +41 22 917 8098).

¹ Les documents énumérés aux paragraphes a) à i) sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://chm.pops.int/Implementation/NIPs/Guidance/tabid/2882/Default.aspx>.

² Document UNEP/POPS/COP.8/INF/18, consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://chm.pops.int/TheConvention/ConferenceoftheParties/Meetings/COP8/tabid/5309/Default.aspx>.

³ Document UNEP/POPS/COP.8/INF/19, consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://chm.pops.int/TheConvention/ConferenceoftheParties/Meetings/COP8/tabid/5309/Default.aspx>.

⁴ Document UNEP/POPS/COP.8/INF/20, consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://chm.pops.int/TheConvention/ConferenceoftheParties/Meetings/COP8/tabid/5309/Default.aspx>.